

AFFAIRE N° 17.

OBJET: Echange de terrain avec Madame CASIMIR Jeannine en vue de la construction d'un groupe scolaire chemin Apavou.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La liste supplémentaire des constructions scolaires du premier degré comporte la réalisation d'une école maternelle de 2 classes à Sainte-Clotilde chemin Apavou.

Le terrain d'assiette inscrit en emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols, appartient pour partie à Madame CASIMIR Jeannine (terrain de 1403m² cadastré section BT n° 106) à qui a été proposé un échange contre une partie du terrain communal cadastré section CD n° 287 (ex-PANECHOU) situé chemin Finette.

Je vous demande votre avis sur ce projet d'échange qui s'opèrera avec ou sans soulte suivant l'avis des Services Fiscaux sur la valeur respective des biens échangés.

Les frais seront imputés au chapitre 903 article 210 du budget communal et financés par emprunt.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VU - St Denis le 12 Janvier 1981

P/le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: Richier CULTIAUX

Pour Copie Certifiée Conforme

P/le Préfet et par délégation,

Le Directeur des Finances et des

Collectivités Locales

Signé: Martin Claude ALARCON